



COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS 25420

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le VINGT-NEUF MARS à 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.

Présents : Mesdames ANDRIEUX Marie-Hélène, CHARRIER Béatrice, et Messieurs BONNOT Pierre-Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, LARRIERE Thierry, MITTON André, RENAUD Jean-Claude et VADAM Pascal

Absentes excusées : Mesdames ROUX Katy et EGGENSPILLER Muriel

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Béatrice CHARRIER.

2. APPROBATION PV : Approbation du compte rendu de la réunion du 28 février 2024 à l'unanimité

3. BUDGET

1° _APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT

L'assemblée élit Madame CHARRIER Béatrice, Présidente de séance, pour le vote du compte administratif 2023 (budget lotissement).

Monsieur GENIN Yanick, Maire, se retire et ne participe pas au vote. L'assemblée approuve et vote le compte administratif 2023 par 8 voix pour.

2° _APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

L'assemblée élit Madame CHARRIER Béatrice, Présidente de séance, pour le vote du compte administratif 2023.

Monsieur GENIN Yanick, Maire, se retire et ne participe pas au vote. L'assemblée approuve et vote le compte administratif 2023 par 8 voix pour.

3° _APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune à savoir :

-Budget Lotissement

Le Conseil Municipal constate la concordance des écritures entre le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la Commune (budget lotissement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4° _APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune à savoir :

-Budget Communal

Le Conseil Municipal constate la concordance des écritures entre le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5° _AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 367 722.72€
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00€

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 99 975.17€
- Report en fonctionnement R002 : 267 747.55€

6° _VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 tel qu'il lui a été présenté.

Le conseil municipal, **par 9 voix pour**, approuve le budget primitif 2024 arrêté comme, suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	759 860.00€	759 860.00€
Section d'investissement	537 875.17€	537 875.17€

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement déterminées à l'occasion du budget.

4. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des années précédentes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.18 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.38 %

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser des subventions aux associations suivantes :

BANQUE ALIMENTAIRE	100.00€
SECOURS POPULAIRE	50.00€
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE	100.00€
AFM MYOPATHIE	130.00€
DONNEURS DE SANG	100.00€
DÉFI	50.00€
LIGUE CONTRE LE CANCER	150.00€
ASSOCIATIONS DIVERSES	120.00€
TOTAL	800.00€

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

6. COMMISSIONS

- VOIRIE :
Les travaux impasse de la Libération et du ralentisseur sont terminés, le traçage des lignes blanches se fera ultérieurement.
- Salle « LA COMMUNALE » :
Un devis pour la porte et les SAS est en attente.
Un défibrillateur est à acheter pour une installation proche de la salle et de l'église.
Les avis concernant les contrôles de sécurité sont à afficher.
- PLACE DU CANAL :
Les deux bancs sont à remplacer, l'achat de 2 bancs en résine est décidé.

7. INFORMATIONS DIVERSES

- Élections européennes le 9 juin : l'organisation du bureau est à prévoir à la salle « la communale ».
- Muriel EGGENSPILLER rejoint la commission communication.
- Les instantanés de l'été : programmation le 16 juillet et le 13 août de 4 saynètes dans différents lieux de la commune. Des volontaires sont sollicités pour encadrer les quatre groupes.
- Caméras : Le service de gendarmerie conseille l'installation de 3 caméras de vidéosurveillance :
 - o une à l'entrée du village côté Colombier Fontaine
 - o une rue du canal
 - o une à l'intersection de la rue du Fays / rue de Prunevelle
- Opération brioches de l'ADAPEI: Carine AUBRY et Béatrice CHARRIER passeront mercredi 10 avril 2024 dans les foyers pour proposer les brioches.
- Cérémonie du 8 mai à 10h : des élèves de l'école participeront à la cérémonie, chanteront la Marseillaise avec la Damp'Berchoise et liront le poème « LIBERTÉ » de Paul ÉLUARD. Le tableau d'une colombe sera confectionné par les plus petits.
- Opération nettoyage de la commune : le samedi 4 mai 2024 à 10h00 est retenu.
- Premiers secours : un stage peut-il être mis en place ?

Fin de séance à 21h00